Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 056-215600826-20260326-20260326_34-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de HELLEAN

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE VANNES
Le : 30/03/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 26 Mars à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de HELLEAN s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MALEY Jean-Jacques, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 20/03/2026. Les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux ce jour. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/03/2026.

Présents : M. MALEY Jean-Jacques, Maire, Mmes : GUILLEMAUD Maryvonne, GUZU Dorina, LE BOUQUIN Nolwenn, TOUZÉ Elodie, MM : BRIEND Philippe, LE TARNEC Claude, NIOBEY Patrick, ROHEL Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LOC'H Ana-Maria à M. LE TARNEC Claude, TAHON Emilie à M. ROHEL Stéphane

A été nommée secrétaire : M. BRIEND Philippe

20260326_34 – COMITE CONSULTATIF "CIMETIERE ET ARCHIVES COMMUNALES"

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2143-2 qui prévoit que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de créer un comité consultatif "cimetière et archives communales". Celui-ci sera chargé de la gestion du cimetière et du classement des archives communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne, pour la durée du mandat municipal en cours, les membres suivants :

- Monsieur Jean-Jacques MALEY, Maire et Président de ce comité,
- Mesdames Maryvonne GUILLEMAUD et Emilie TAHON et Monsieur Claude LE TARNEC, membres élus de ce comité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance
Philippe BRIEND

Le Maire
Jean-Jacques MALEY